Au nom de l'AMO !

Compte Test - 2012-12-24 12:22:00 - Vu sur pharmacie.ma

Selon le ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle, Abdelouahed Souhail, le gouvernement envisage de reporter le délai à partir duquel les organismes gestionnaires de régimes d'assurance maladie obligatoire devaient séparer entre la gestion de l'assurance maladie et la gestion d'établissements assurant des prestations sanitaires.

Le Conseil de gouvernement devait examiner le report de ce délai fixé à fin 2012, du fait que les conditions de son application n'ont pas permis à ces établissements de trouver des solutions adéquates notamment en ce qui concerne les ressources humaines et les prestations offertes, a-t-il précisé dans une déclaration à la presse peu avant la tenue de ce Conseil.

Cette décision a pour objectif de créer les conditions idoines permettant à ces entités de s'adapter à la loi, sans pour autant porter atteinte à la continuité du service offert par les unités relevant de ces établissements, a-t-il ajouté. L'article 44 «interdit aux organismes gestionnaires d'un ou de plusieurs régimes d'assurance maladie obligatoire de base de cumuler la gestion de l'assurance maladie avec la gestion d'établissements assurant des prestations de diagnostic, de soins ou d'hospitalisation et/ou des établissements ayant pour objet la fourniture de médicaments, matériels, dispositifs et appareillages médicaux».